

1800.

— juillet,
Whitehall.

Le secrétaire d'Etat à l'officier commandant du Cap-Breton. Une accusation contre Macarmick consignée dans les procès-verbaux du Conseil devrait être biffée. 113

— juillet,
Sydney.
11 août,
Cap-Breton.

Relevé des causes de la cour suprême pendant la session de juillet. 803
Murray à King. C'est le gouvernement qui exploite maintenant la mine de houille; l'ancien puits s'est bouché, et il faudrait dépenser £70 ou £80 pour le déblayer, mais on pourra extraire par le nouveau puits toute la houille dont on aura besoin. Tremain et Stout extrayaient la houille sur une si grande échelle que la mine aurait bientôt diminuée de valeur si on leur avait permis de continuer leurs opérations. Envoie un relevé de la quantité de houille qui a été extraite depuis que le gouvernement a pris le contrôle de la mine. L'utilité de Campbell et de Baker. Corrige les erreurs que contient l'état de Tremain et Stout concernant le rendement journalier de la mine et la moyenne des frais d'expédition. Inclut un compte relatif au nouvel hôtel du gouvernement. Se propose de tenir une enquête touchant les contestations qui ont été levées relativement à des permis d'occupation de terres. Décès de Mathews. Solde de Murray suspendue par le duc de Kent. Despard refuse de certifier ses comptes concernant l'hôtel du gouvernement. "Col. Cor., C. B.", vol 77, p. 141

<i>Inclus.</i> Compte relatif à la houillère.	147
Pièces justificatives.	149 à 215
Bordereau de paye des mineurs.	217, 219
Autres comptes se rapportant à l'hôtel du gouvernement, à la houillère,	221 à 293

etc.

23 août,
Sydney.

Smith à Despard. Cette lettre est jointe à celle de Despard au secrétaire d'Etat, 26 août; un double de la lettre de Smith se trouve à la page 651 de "Col. Cor., N. B.", vol. 77.

23 août,
Cap-Breton.

Murray au secrétaire d'Etat (Portland). Arrivée de Despard (voir aussi 17 juin), à qui a été transféré le commandement militaire, Despard veut aussi que Murray lui abandonne la direction des affaires civiles, mais il (Murray) ne peut le faire sans instructions. Des dépêches à lui adressées ont été remises à Despard et retenues par ce dernier. Les changements militaires effectués. Si l'on démet Murray de sa charge civile avant qu'il ait complété les réformes commencées, ce ne sera pas juste. Dans un post-scriptum il dit que c'est à cause de la prétention du juge en chef Smith à la fonction de président du Conseil qu'il n'avait pas déposé le mandement du 17 octobre 1799 devant le Conseil, craignant que la discussion de la prétention de Smith ne causât une rupture. "Col. Cor., C. B.", vol. 77, p. 299

Inclus. Despard à Murray, 19 août. Prétend qu'en vertu du mandement du 17 octobre 1799, Murray est tenu de lui transférer le commandement civil. Demande à Murray de lui remettre les instructions du roi de cette date et celle du duc de Portland en date du 18, afin que des mesures soient prises pour y donner effet. 303

Murray à Despard, 20 août. Désire que Despard lui transmette le double du mandamus qu'il avait reçu et qui lui appartient. Il n'avait pas reçu ordre d'abandonner la direction de l'administration civile. Si l'on faisait actuellement exécuter d'importants travaux publics, des ordres dans ce sens seront reçus sous peu, et en attendant il n'y a aucun inconvénient à maintenir le *statu quo*; il prend sur lui toute la responsabilité de la chose. Espère que sa détermination ne troublera leurs relations amicales. 307

Despard à Murray. 20 août Ne peut comprendre pourquoi Murray ne se soumet pas aux prescriptions pourtant si claires du mandement; il (Murray) devra en subir les conséquences. 311